



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19
" " en exercice : 19
" " qui ont pris part à la délibération : 19
Date de la convocation : 22 juin 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 24 JUIN 2026
2026 / 46**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. LAURENT Thierry, Mme CHEVALIER Lydie, M. LARGE Eric, Mme SANJUAN Catherine, M. PASQUIER Olivier, M. LORIN Christian, M. KASLANI Mohammed, M. BEN Fabien, Mme CAZABON Laurence, M. CHAMBE Loïc, Mme CHEMAIN Nathalie, Mme GUERBER Karine, M. LAMPS Arnaud, MOLARD Cindy, Mme PICORNOT-AURAY Muriel, M. ROLLINGER Laurent, Mme ROUX Cécile.
Excusée : Mme CHARDIGNY Marie-Pierre (procuration donnée à Mme PICORNOT-AURAY Muriel).
Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION A LA SUITE DU RETRAIT DE DELEGATION A UN ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire n° AP-2026-06-017 en date du 22 juin 2026 portant retrait de délégation de fonctions et de signature

Suite au retrait le 22 juin 2026 par Madame le maire de la délégation de fonctions consentie à Monsieur Thierry LAURENT, premier adjoint au maire par arrêté n°AP-2026-03-003 du 23 mars 2026 dans les domaines des finances, de la voirie et de l'assainissement,

Suite au retrait le 22 juin 2026 par Madame le maire de la délégation de signature consentie par arrêté n°AP-2026-03-004 du 23 mars 2026 à effet de :

- signer les documents relatifs au finances communale : titres de recettes, mandats de dépenses, bordereaux et tous documents administratifs relatifs à la comptabilité de la commune,
- signer les documents concernant la voirie : arrêté de stationnement, permission de voirie, occupation du domaine public, accès, alignement, tranchée pour branchement, réglementation de la circulation,
- prononcer la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des droits des sols suivantes : certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et d'aménager,
- légaliser les signatures, authentifier les copies et délivrer tous certificats et attestations,
- déposer plainte auprès de la gendarmerie,
- signer les actes notariés,
- prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières,

le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/26 SLOW

ID : 001-210101796-20260624-2026_46_1-DE

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien dans ses fonctions de Monsieur Thierry LAURENT, premier adjoint au maire.

Après vote à bulletin secret,

Le Conseil Municipal, par 16 votes contre, 1 vote pour, 1 vote blanc et 1 vote nul,

DECIDE de ne pas maintenir Monsieur Thierry LAURENT dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GRÉMY.